

ACTIVITES DU MOIS DE MAI

1. CONCOURS DE PÊCHE DU 1er MAI 2022

Merci aux participants de notre troisième concours de pêche de l'année ! C'est dans des conditions météo excellentes que celui-ci s'est déroulé et achevé par une petite collation à la SNPM ! Les trois premiers se sont vus récompensés par nos fidèles partenaires (Cabesto, Proman, GIFi, Perles de tamaris etc..). Encore une belle journée passée en toute convivialité !



2. ECOLE DE PECHE DU 3 MAI 2022

Les élèves de CM2 de l'école primaire Victor Hugo à La Seyne sur mer ont participé à une sortie en mer programmée sur la matinée. Après avoir équipé les enfants de gilets réglementaires, nos bénévoles propriétaires de bateaux, nos accompagnateurs titulaires du brevet fédéral et notre embarcation pneumatique assurant la sécurité, emmènent donc tous ces jeunes dans la grande rade de Toulon pour leur sortie école de pêche.



3. SORTIE PORQUEROLLES, 9 BATEAUX, 25 PARTICIPANTS les 14, 15 et 16 mai 2022



4. Régates

Deux belles victoires pour le voilier Olimpio II : Régate du Muguet, Coupe ANSM le 1^{er} mai et Coupe SRT, le 22 mai 2022. Félicitations à notre équipage !



École de pêche :

Cours Tabarly

École Jean Zay avec reportage TF1



PREVISION ACTIVITES DU MOIS DE JUIN

Concours de Pêche à la traîne et à soutenir



Le 25 et 26 juin 2022 Fête des pêcheurs, de la mer et des littoraux

Venez nombreux !



Infos diverses

CLUPIPP : Le rôle du CLUPIPP est de désigner, lorsque cela est prévus dans la composition du conseil portuaire, un ou plusieurs représentants des usagers au titre de la plaisance (art. R.621-2 5° Code des ports maritimes). Le Comité Local des Usagers Permanent des Infrastructures Portuaires de Plaisance (CLUPIPP) est réuni au moins une fois dans l'année par le représentant de l'autorité portuaire et reçoit la communication du budget du port. Le CLUPIPP regroupe les titulaires d'un contrat d'amodiation ou de garantie d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois, délivré par le gestionnaire du port. Cependant, pour qu'un plaisancier devienne membre d'un CLUPIPP, il faut qu'il en fasse la demande.

CROSS Med - Alerte les secours en mer avec le **196**

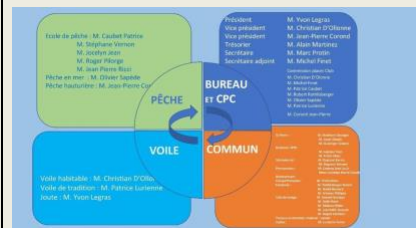
Témoins à terre si vous apercevez des personnes en difficulté en mer, un simple appel vers le 196 à partir d'un téléphone portable ou fixe permet gratuitement de contacter les secours. En mer, c'est le canal 16 de la VHF qui reste le moyen le plus approprié pour donner l'alerte et communiquer avec les sauveteurs.

Les 10 commandements pour caréner dans le respect de l'environnement :

1. Par fort vent du Sud ou du Sud Est : je protège mes voisins plaisanciers, je ne meule pas, ni ne disque pas
2. Les antifouling contiennent des métaux, biocides et COV : je respecte les conditions d'application du fournisseur et ne surdose pas.
3. J'utilise les bacs du point propre pour entreposer les déchets dangereux, (batteries, fusées, bidons ou chiffons souillés)
4. Un bidon renversé, une fuite de carburant ou d'huile, j'utilise du sable absorbant.
5. Carénage terminé je pense à mon prochain, je fais place nette, je balaie les éclats de peinture, résidus qui polluent les eaux pluviales
6. L'eau est chère et précieuse. J'y fais attention et veille à une utilisation rationnelle.
7. Je n'utilise pas d'antifouling au TBT
8. Je ne rejette pas à terre ou dans le caniveau des résidus de peintures, solvants ou autres antifouling
9. Je mets un système de protection lors des opérations de nettoyage coque.
10. Je signale immédiatement tout dysfonctionnement, anomalie, pollution accidentelle aux agents de Port Sud de France.



Organisation SNPM



TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?

APPELEZ LE CROSS

— DEPUIS LE LITTORAL, LE NUMÉRO NATIONAL D'URGENCE —

C'EST LE 196
SAUF EN CAS D'URGENCE EN MER OU EN ÉLOIGNEMENT

— EN MER, J'UTILISE —

LE CANAL 16 DE MA VHF
ET EN CAS DE CROSS